

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Prestations d'entretien des espaces verts de l'aéroport de Nouméa – Magenta

**OFFRE À REMETTRE AU PLUS TARD LE 31 janvier 2019
À 16h00**

La CCI-NC lance la procédure suivante :

1 - Mode de passation :

Appel d'offres ouvert (délibération n°136/CP du 1^{er} mars 1967).

2 - Objet du marché :

Prestations d'entretien des espaces verts de l'aéroport de Nouméa – Magenta.

3. Conditions de participations :

Définies dans le règlement particulier d'appel d'offres (RPAO).

4. Critères d'attribution :

Les offres seront comparées entre elles.

Conformément à l'article 27-2 de la délibération n°136/CP précitée, le maître d'ouvrage choisit l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de jugements pondérés suivants :

- **Valeur technique : 50%**
- **Prix des prestations : 50%**

Les sous-critères sont définies au RPAO

5 - Modalités d'obtention des dossiers, renseignements et visite des lieux :

5.1 Obtention des dossiers :

La demande de retrait de dossier de consultation est à faire auprès de : Mme Evelyne WAINEBENGO - mgt@cci.nc

5.2 Renseignements :

Demande écrite exclusivement à Mme Evelyne WAINEBENGO - mgt@cci.nc

5.3 Visite des lieux :

La visite des lieux est obligatoire.

Les entreprises ayant fait une demande de retrait de dossier de consultation et toutes celles qui se seront faites connaître (par écrit) auprès du maître d'ouvrage seront convoquées pour une visite des lieux obligatoire, qui aura lieu le **9 janvier 2019 à 09h30** à l'aéroport de Nouméa-Magenta. Les candidats sont invités à fournir par mail le nom et une copie d'une pièce d'identité des personnes qui participeront à la visite avant le **8 janvier 2019 à 16h00** à l'adresse mail suivante : mgt@cci.nc.

6 – Conditions de remise des offres :

Les offres doivent être présentées sous doubles enveloppes cachetées conformément à l'article 26 de la délibération n°136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation de marchés publics. La présentation de ces enveloppes doit strictement respecter les dispositions figurant au règlement particulier d'appel d'offres joint au dossier de consultation des entreprises.

7 - Réception des offres :

Les offres seront déposées sur support papier contre récépissé à l'accueil de la CCI-NC, 15 rue de Verdun – Nouméa ou transmises par voie postale en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : CCI-NC – BP M3 – 98849 Nouméa Cedex et réceptionnées par la CCI-NC avant les dates et heures limites fixées.

Date et heure limites fixées : **31 janvier 2019 à 16h.**

8 - Délais de validités des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

La CCI-NC se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

9 - Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées